



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 février 2021 (18h30)
Salle Montgolfier- Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	21
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	26/01/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Clément CHAPEL

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Aurélien HERRERO (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Bernard CHAMPAHNET (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Romain EVRARD), Catherine MOINE (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Catherine MICHALON (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELDI), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémie FRAYSSE).

**CM-2021-15 - EDUCATION JEUNESSE - PARTICIPATION AU PROJET
"ARDECHE, JEUNESSE, RURALITE, AVENIR" ET DEMANDE DE SUBVENTIONS
AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

Rapporteur : Monsieur Patrick SAIGNE

Le projet « Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité » (AJIR) offre des moyens pour organiser et amorcer de nouvelles actions en direction de la jeunesse avec des partenariats innovants et d'envergure à l'échelle du territoire départemental.

Le coordonnateur de ce projet est le Département de l'Ardèche dans le cadre d'une convention pluriannuelle signée avec l'ANRU depuis 2016.

Ce dispositif d'État porte plusieurs ambitions :

- renforcer la coordination entre acteurs intervenant sur la thématique jeunesse,
- favoriser l'implication et la participation des jeunes, notamment dans la vie locale,
- agir pour l'épanouissement des jeunes, en prenant en compte leurs espaces de vie,
- repenser les modalités des réponses publiques vis-à-vis de la jeunesse.



La Ville d'Annonay est impliquée depuis 2016 dans le projet AJIR. Elle valorise depuis trois ans les actions jeunesse qu'elle réalise, et assure également une fonction de coordination jeunesse à l'échelle de l'agglomération, en lien avec les acteurs du territoire.

En 2021, la Commune souhaite poursuivre son implication dans le projet, notamment par le développement d'actions sur les axes suivants :

- la citoyenneté et l'engagement citoyen, particulièrement dans le cadre de l'accompagnement du Conseil municipal de la jeunesse,
- la sensibilisation aux enjeux du numérique,
- l'information jeunesse en lien avec l'emploi, l'orientation et l'insertion socio-professionnelle, la santé, etc.,
- la mise en place de projets communs entre les structures jeunesse du territoire.

Un soutien financier sera apporté par le Département à la Commune pour la mise en œuvre des projets, à hauteur de 10 000 €, et par l'ANRU à hauteur de 15 000 € maximum au titre de l'année 2021.

VU l'annexe 1 « Appel à initiatives » ci-jointe,

VU l'annexe 2 « Engagements du maître d'ouvrage » ci-jointe,

VU l'annexe 3 « Budget prévisionnel 2021 » ci-jointe,

VU l'annexe 4 « Convention de partenariat entre le Département de l'Ardèche et la Ville d'Annonay » ci-jointe,

VU l'annexe 5 « Avenant n°1 à la convention pluriannuelle de reversement pour la participation au projet AJIR »,

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet jeunesse et le budget 2021 y afférant,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions correspondantes au titre des fonds AJIR du Département ainsi que le reversement d'une subvention de l'ANRU auprès du Département de l'Ardèche,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer au nom de la Ville d'Annonay toutes les pièces afférentes à ce dossier ainsi que les conventions à intervenir entre la Commune et le Département de l'Ardèche pour l'année 2021.

Fait à Annonay le : 04/02/21
 Affiché le : 08/02/21
 Transmis en sous-préfecture le : 11/02/21
 Identifiant télétransmission :

SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

11 FEV. 2021

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Simon PLENET

